

PARLEMENT EUROPEEN



EDITION SPECIALE

**CONSEIL EUROPEEN**  
**4 et 5 novembre 2004**  
**Bruxelles**

**DISCOURS DU PRESIDENT, M. JOSEP BORRELL FONTELLES**  
**CONCLUSIONS DE LA PRESIDENCE**



03/S-2004

*Direction générale de la Présidence*

FR

FR

(Intranet) <http://www.europarl.ep.ec/bulletins> (Special Edition 2004)  
(Internet) <http://www.europarl.eu.int/bulletins> (Special Edition 2004)

*\\EPADES\PUBLIC\SOMMET\2004\06-Bruxelles*

**DISCOURS**  
**DU PRESIDENT DU PARLEMENT EUROPEEN, JOSEP BORRELL FONTELLES**  
**DEVANT LE CONSEIL EUROPEEN**

**4 novembre 2004**  
**Bruxelles**

Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil européen,

C'est un grand honneur pour moi de m'exprimer pour la première fois devant vous comme Président du Parlement européen.

**Les événements de la semaine dernière à Strasbourg** vous ont sans doute, préoccupé et, peut être ont déplu à certains d'entre vous. Comme vous le savez, le PE n'a pas été amené à se prononcer par un vote, mais je voudrais, pour ma part, vous donner mon interprétation des faits, dont j'ai eu l'occasion de m'entretenir brièvement avec certains d'entre vous à Rome.

En premier lieu, je tiens à vous exprimer ma conviction que ce qui s'est passé fortifie la démocratie au sein de l'UE, renforcera nos institutions, favorisera l'intérêt des citoyens pour le débat politique européen et rendra plus effectif le respect de leurs droits fondamentaux.

En deuxième lieu, je n'ai à aucun moment considéré qu'il s'agissait d'une crise institutionnelle ou d'un bras de fer entre les institutions. Ce qui c'est passé s'inscrit dans la normalité du débat démocratique. Il s'agit d'un véritable débat politique qui a suscité un grand intérêt de l'opinion publique. On se plaint, à juste titre, du faible taux de participation des citoyens aux élections européennes. On craint que les futurs référenda sur le projet de Traité Constitutionnel ne mobilisent pas suffisamment l'attention de nos concitoyens. On ne peut que se satisfaire que le Parlement européen, qui dispose de plus de compétences, les exerce de manière responsable.

Rappelons-nous que les Traités actuels, et plus encore la future Constitution, octroient au Parlement européen la capacité d'investir collégalement la Commission. Je considère que l'équilibre institutionnel n'a été ni rompu ni modifié. Les auditions des commissaires désignés par nos commissions parlementaires nous ont permis d'évaluer la capacité des personnes et les politiques qu'elles entendaient suivre.

En troisième lieu, le débat a beaucoup porté, même si pas exclusivement, sur des sujets de société extrêmement sensibles: la question cruciale de la politique d'asile et d'immigration, le rôle des femmes dans la famille et le travail, la non discrimination des personnes en raison de leurs préférences sexuelles, la relation entre éthique et politique. Le Parlement européen n'a jamais discriminé quiconque en fonction de ses croyances.

Dans une Europe qui vient de se doter d'une Charte des droits fondamentaux, il est normal que l'on débattenne de ces sujets là.

Quelles que soient les opinions en la matière, le débat a démontré que notre Union, au delà de ses caractéristiques économiques, est basée sur des valeurs fondamentales communes. Je crois sincèrement que le Parlement a contribué à renforcer les valeurs sur lesquelles l'Europe est fondée.

Mais le Parlement a également mis en exergue d'autres préoccupations. Il veut une Commission indépendante formée par des commissaires compétents dans les domaines qui leur ont été assignés.

Enfin, je suis convaincu que l'Union européenne a besoin à la fois d'un Parlement européen crédible et d'une Commission forte. Aucune de ces institutions ne se renforcera en affaiblissant l'autre. Le Président Barroso, à qui le Parlement a accordé une large confiance en Juillet, a pris la sage et juste décision de ne pas présenter une proposition sur son collègue de commissaires.

Le Parlement n'a fait qu'exercer les compétences qui lui sont conférées par les Traités. Il est impossible d'attribuer des pouvoirs à une institution issue du suffrage universel à condition qu'elle ne les exerce pas...

J'espère que, très vite, des solutions politiques seront proposées pour permettre au Parlement d'accorder sa confiance au collège des Commissaires. Des pas très importants ont déjà été faits en ce sens, et je suis convaincu que d'autres le seront durant ce Conseil européen, afin de permettre à M. Barroso de faire sa proposition pour atteindre cet objectif. Le PE est prêt à mettre en oeuvre sans tarder le processus pour que le vote d'investiture de la nouvelle Commission intervienne, si possible lors de la prochaine session plénière.

\*\*\*

Par ailleurs, je tiens à saluer les efforts particuliers de la Présidence néerlandaise sur le thème de la **communication avec les citoyens**. J'ai participé moi-même au très intéressant Conseil informel des Ministres des Affaires européennes du 5 octobre à Amsterdam sur ce sujet. Le Parlement votera son avis en décembre sur le Traité constitutionnel et sur cette base nous mènerons des actions d'information aussi décentralisées que possible.

\*\*\*

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil européen, les travaux de la Convention ont commencé par une phase d'écoute qui nous a permis de connaître les aspirations des citoyens relatives à l'Union européenne. Elles étaient essentiellement au nombre de trois : l'emploi, la sécurité et la présence de l'Europe sur la scène internationale.

Et précisément, l'emploi et la sécurité sont les deux sujets principaux de votre ordre du jour.

En ce qui concerne la croissance et l'emploi, nous disposons aujourd'hui du rapport établi par M. Wim Kok sur la **stratégie de Lisbonne**.

La première chose que nous devons faire à propos de la stratégie de Lisbonne c'est de cesser de l'appeler ainsi. Personne ne sait de quoi on parle. Je propose de parler de : "stratégie pour la compétitivité, cohésion sociale et environnement".

Au prochain Conseil européen de printemps, cinq années se seront écoulées depuis que l'Union européenne a décidé de se fixer l'objectif, je cite, de "devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale". A force de la répéter cette phrase commence à avoir une consonance rituelle.

Mais quoi qu'il en soit, la poursuite du processus demeure fondamentale si l'on veut obtenir un niveau d'emploi élevé, seul capable de financer, dans une Europe vieillissante - comme le souligne dramatiquement le rapport KOK - , la politique de solidarité qui constitue le cœur même du modèle social européen.

A Lisbonne, nous nous sommes fixés l'objectif de 70 % de la population active en emploi. Aujourd'hui, le pourcentage atteint est de 63 %, contre 71 % aux Etats-Unis.

Les dépenses en matière de recherche et développement. Le Conseil européen de Barcelone avait fixé l'objectif de 3 % du PNB. Aujourd'hui, l'Europe stagne à 1,9 % du PNB, contre 2,8 % aux Etats-Unis et 3,1 % au Japon.

Mais il ne faut pas oublier que ces objectifs ont été fixés dans une période de prospérité économique. Aujourd'hui, dans une conjoncture économique plus difficile, force est de constater qu'ils sont loin d'être atteints. Ils ne le seront pas non plus en 2010 sans un sérieux renforcement des efforts.

Et quand des objectifs sont manifestement irréalisables, il faut avoir le courage de les modifier sans abandonner l'espoir de les atteindre dans un délai réaliste.

Certes, la compétitivité de l'économie européenne est une bataille qui doit être menée prioritairement au sein de chaque Etat membre et la Commission et le Conseil le savent fort bien. Mais l'Union européenne comme telle peut et doit contribuer à ce processus, sinon pourquoi en discuter ici.

Il est indispensable d'assurer une transposition rapide des directives dans les législations nationales. Comme vous le savez, pour la stratégie de Lisbonne, seules 7 directives sur 40 sont appliquées dans tous les Etats membres. Et le taux moyen de transposition de l'ensemble des directives de l'UE ne dépasse pas les 60%.

Afin d'assurer la réussite d'une "stratégie sur la compétitivité, la cohésion et l'environnement" Nos trois Institutions doivent programmer leurs travaux, avec un calendrier précis, avec des objectifs mieux ciblés et appliquer indéfectiblement l'accord "mieux légiférer" qu'elles ont signé en décembre 2003.

Ensuite, les débats que nous tiendrons sur la réforme du pacte de stabilité et sur le financement futur de l'Union devront avoir pour but, eux aussi, de faciliter la croissance, l'emploi de qualité, la recherche, les technologies et l'innovation européennes.

Pour ce faire, le Parlement européen a adopté un mécanisme de coordination de toutes ses commissions parlementaires y impliquées, ainsi que la création d'une commission temporaire pour le financement futur de l'Union, que je présiderai.

A ce propos, et comme l'ont si justement dit ce matin les Premiers Ministres de Pologne et du Danemark, nous devons augmenter les fonds alloués à la recherche pour mobiliser les ressources scientifiques des 25 pays et pour motiver les jeunes scientifiques afin que leur "savoir" n'aille pas s'exercer à l'extérieur de nos frontières en aggravant notre déficit technologique.

\*\*\*

**Les citoyens européens attendent également que l'UE garantisse leur sécurité.** Le Parlement européen désire que sur la base des Traités existants, certaines dispositions prévues dans le Traité constitutionnel soient prises par anticipation. Un système commun européen d'asile, et un statut uniforme pour les réfugiés sur lequel les discussions sont en progrès.

De même, nous considérons que l'activation des deux passerelles pour les mesures en matière d'immigration (art. 67 du Traité) et de lutte contre le terrorisme. et le crime international ne peut attendre l'entrée en vigueur de la Constitution.

Le Parlement européen attache la plus grande importance à ce que les décisions dans ce domaine se prennent en codécision entre les deux branches de l'Autorité législative. A cet égard, je vous encourage vivement à faire vôtre la proposition de la Présidence néerlandaise qui, dans un souci de logique démocratique invite le Conseil européen à décider du passage à la majorité qualifiée dans les domaines de l'asile, de l'immigration et du contrôle aux frontières.

Il s'agit d'un des éléments phare du Traité constitutionnel: si le Conseil s'y opposait aujourd'hui, comment expliquer à nos citoyens que la ratification de cette Constitution est impérieuse?

La menace du terrorisme international constitue le premier problème qui affecte la coexistence et la sécurité des citoyens européens. Le Parlement européen juge urgent l'adoption d'une série de mesures: l'amélioration de la collaboration et de l'échange de données entre les services de police, notamment à travers la transformation d'Europol en Agence européenne, la négociation au nom de l'Union de véritables accords internationaux de coopération policière et la création d'un bureau européen d'aide aux victimes du terrorisme.

Enfin, le Parlement européen est très attaché à l'établissement d'une véritable politique d'asile européenne renforçant les mesures de protection des réfugiés qui garantissent le plein exercice de leurs droits et interdisent toute expulsion collective.

\*\*\*

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil européen,

Le Parlement européen peut également contribuer à préparer le terrain de la décision difficile que vous aurez à prendre sur la **Turquie** en décembre. Il peut être un partenaire utile, sachant qu'à la fin du processus, l'avis conforme du Parlement européen est requis. La libération de Leyla Zana en Avril fut en partie due à notre refus que soit oubliée une lauréate du Prix Sakharov du Parlement.

Il est difficile de prévoir le contenu de l'avis que le Parlement européen votera le 2 décembre sur la Turquie. Mais il vaut mieux un débat franc et ouvert, concentré sur les vraies questions, qu'un débat basé sur des demi vérités et des préjugés. Je me rendrai en tous cas en Turquie le jour suivant le vote au Parlement européen pour expliquer la position du Parlement aux autorités turques et à l'opinion publique turque.

\*\*\*

Malgré l'importance des questions que vous avez aujourd'hui sur la table, il m'est impossible de ne pas aborder la question du **Statut des députés européens**.

En janvier 2004, le Conseil n'a pas obtenu, en son sein, la majorité qualifiée requise pour l'approbation du texte de compromis négocié par les présidences successives.

Immédiatement après mon élection à la Présidence du Parlement européen, j'ai donc pris des contacts avec plusieurs Membres du Conseil ainsi qu'avec vous-même, Monsieur le Président du Conseil européen.

Le PE reste profondément convaincu qu'un Statut unique pour les députés européens—est une nécessité, l'élargissement à vingt-cinq l'ayant l'a rendu indispensable.

Je vous ai dit, Monsieur le Président, que le Parlement européen était disposé à faire preuve, à nouveau, de flexibilité afin de parvenir à un accord. Toutefois, vous comprendrez que le Parlement ne peut présenter formellement une nouvelle proposition sans être sûr qu'elle sera acceptée par le Conseil. Par conséquent, je crois qu'une concertation informelle sur ce sujet est nécessaire d'ici la fin de cette présidence ou au début de la première. Après, il sera trop tard.

Le Conseil européen doit nous dire s'il confirme ou non la nécessité de disposer d'un Statut unique pour les députés européens, tel qu'envisagé par le Traité. Et je me permets de réitérer l'extrême urgence de cette question. S'il le confirme, j'ai la certitude que nous pourrions arriver à un accord. Si c'est non, le PE doit le savoir.

**Pour conclure**, Monsieur le Président, **le Parlement européen a l'intention de faire vivre le débat politique européen** sur tous les choix cruciaux pour notre futur. De ce débat nous sortirons tous renforcés et j'ose l'espérer mieux compris par l'opinion publique. Le succès de notre Constitution, étape vitale pour notre avenir, dépend de cela.

Faisons-le ensemble.

\*\*\*\*